

Comité des études
Séance du 1^{er} décembre 2025

Compte-rendu n°4

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Collège A :

M. Thémistoklis APOSTOLIDIS, Mme Núria GALA, Mme Olga LIZZINI, Mme Sabine LUCIANI, M. Philippe VITALE

Collège B :

M. Christian BONNET, M. Antoine GRANDCLÉMENT, M. Vincent LAPERRIÈRE, Mme Odile THUILIER

Collège IATSS :

M. Rémy GRANGE

Collège Usagers :

Aucun représentant

Excusés représentés par procuration :

Mme Anne BALANSARD (procuration à Mme Sabine LUCIANI), Mme Carine FERRADOU (procuration à Mme Odile THUILIER), M. Sébastien GADAL (procuration à M. Antoine GRANDCLÉMENT), M. Arnaud GASTIGAR (procuration à M. Rémy GRANGE), Mme Sara GREAVES (procuration à Mme Núria GALA), M. Arnaud MAISETTI (procuration à Mme Sabine LUCIANI), Mme Nadia MESLI (procuration à Mme Núria GALA)

Total membres élus présents ou représentés : 17

Excusés :

Mme Christelle COMBE, Mme Marine DINTRICH,
Mme Gaelle SANNIER, Mme Gwendoline PROMSOPHA

Étaient présents - Invités permanents : Mme Isabelle BAUMANN, Mme Laurène CICCOLINI, M. Daniel LE MEUR, Mme Marion VIEU

Étaient présents - Directeurs et représentants de départements : Mme Aline CHAMAHIAN, M. Mathieu CORP, Mme Victoria Isabel FERNANDEZ, Mme Christine GRAZIANI, Mme Gaelle VIARD, M. Yann MERCIER-BRUNEL, M. Raphaël ORGEOLET, Mme Céline REGNARD, Mme Marion TELLIER, Mme Yulia YURCHENKO

Ordre du jour

1	Informations	3
1.1	Projets BIP – CIVIS.....	3
1.2	Bref compte rendu de réunions récentes.....	3
2	Validation du compte rendu précédent (CE du 3/11)	4
3	CAMPAGNE - Capacité d'accueil, attendus et CGEV Parcoursup. Délibération.	5
4	CAMPAGNE - Capacités d'accueil Mon Master 26-27 – Mise à jour FRESQ : les critères généraux d'examen des candidatures classés selon 5 champs d'évaluation. Délibération.	6
5	CAMPAGNE - Bilan des Conseils de perfectionnement. Délibération	6
6	Discussion sur la Fiche d'Evaluation des Besoins (FEB) et les critères d'évaluation	7

6.1	Fiche d'Expression des Besoins (FEB).....	7
6.2	Critères d'évaluation des FEBs.....	9

§

1 Informations

Projets BIP – CIVIS

Deux projets ont été soumis à la CFVU avant d'avoir été examinés par les instances d'ALLSH (problème de calendrier CIVIS et circuit d'information à améliorer DRI/CIVIS/RI ALLSH/Formation).

Les projets soumis à la CFVU (6 novembre) avant passage par les instances d'ALLSH (CORI 12 novembre, CUFR 13 novembre) sont :

1. **Benoît Tane (Lettres Modernes et CIELAM)**, projet BIP *Figura : Fiction, Illustration, Intermediality in Europe since the Early Modern*
2. **Pierluigi Lanfranchi (Sc. De l'Antiquité et TDMAM, MMSH)**, projet BIP *The religious body: embodied rituals and transformative practices across cultures and history*. Activité pédagogique en hybride

Discussion

Toute personne souhaitant mettre en place un BIP doit contacter, en amont, le service des Relations Internationales et le service Formation. Il est important de s'y prendre suffisamment à l'avance afin d'éviter des délais trop contraignants pour la présentation aux instances d'ALLSH. Le service Formation veillera à transmettre un message aux porteurs de BIP pour les inciter à préparer leur dossier dès le printemps, afin d'être prêts à le soumettre dans les délais impartis (septembre-octobre). Un rétroplanning sera proposé et présenté dans un des derniers comités d'étude de l'année.

Référentiel et prime d'implication pédagogique dans le cadres des BIP

Il est rappelé que la prime d'implication pédagogique s'élève à 1 600 euros. Monsieur GRANDCLEMENT interroge le montant de la prime attribuée dans le cadre des BIP, en le mettant en perspective avec celui versé à un responsable de formation.

1.1 Bref compte rendu de réunions récentes

Réunion pédagogique du 19/11 (licences) et réunion avec l'INSPE le 17/11 (préparation aux concours et nouveau master M2E). Ces réunions ont pour but de préparer la campagne de modification de l'offre de formation (MOF).

⇒ **Compte-rendu de la réunion pédagogique du 19/11 (licences), réflexion sur les rythmes : Possibilités (dans le COM d'AMU 2024-2028) :**

- **Intensif (L2 – L3): parcours renforcé (+6 ECTS par semestre) et/ou doubles licences.**
- **Soutien (L1) : licence en 4 ans (+1 année 'propédeutique') et/ou des UEs (ou des heures)**

supplémentaires (remise à niveau afin de suivre la Licence en son entier dans les meilleures conditions possibles). L'idée est que ce 'rythme' permette de proposer une réorientation aux étudiants qui la solliciteraient. But : améliorer la réussite étudiante.

Lorsque nous recevrons le cadrage du VP Formation *a priori* en janvier, l'objectif est d'avoir amorcé la réflexion dans les différentes filières. Il ne s'agit pas de refaire l'offre de formation à ce stade, mais de réfléchir, pour les deux prochaines années, aux rythmes des enseignements. Il faut aussi intégrer les UE TEDS et la préparation aux concours de l'enseignement secondaire.

Marion VIEU s'interroge sur la possibilité d'ajouter des heures supplémentaires dans plusieurs UE ou de les concentrer dans une seule. Núria GALA confirme que les deux options seront possibles, et que chaque cas sera étudié et soumis à la Direction et aux VPs Formation pour vérification.

Monsieur LE MEUR (SUIO) rappelle que la composante Sciences a mis en place deux dispositifs, « soutien » et « renforcé », et qu'il serait intéressant de s'en inspirer. Núria GALA confirme que c'est, en effet, pertinent, et qu'elle a déjà rencontré la vice-doyenne Formation de la FDSP (un tableau a été projeté dans le précédent comité des études sur la base de ce qui est fait en Droit).

Concernant le financement de ces heures complémentaires (question de Céline REGNARD), les crédits proviendront de DREAM U et ORE pour les deux prochaines années.

La Direction s'engage à fournir un cadrage plus précis à la rentrée (janvier 2026). Pour rappel, la campagne de MOF devrait être votée en février ou mars, pour être présentée à la CFVU en avril ou mai 2026.

⇒ **Compte-rendu de la réunion avec l'INSPE le 17/11** (préparation aux concours et nouveau master M2E), réflexion sur les heures de préparation au concours :

- L3 : parcours renforcé par discipline ? UE 6 ECTS/sem (~36-54 HETD)
- Diplôme d'Etablissement (bac+3, bac+4 ?), 120 HETD
- Heures dans le master (M2E ou masters ALLSH ?)

Le futur Master M2E est très contraint en heures disciplinaires : 335 heures (37 ECTS) en M1 et 145 heures (21 ECTS en M2).

Dans le cadre de la MOF, il convient d'anticiper et de réfléchir aux questions relatives à la préparation aux concours. **La création éventuelle d'un DE pourrait constituer une piste.**

Sabine LUCIANI interroge l'intérêt d'un tel DE pour les étudiants. Il est précisé que ce dispositif s'adresserait notamment aux étudiants ayant échoué au concours ou ne se sentant pas suffisamment préparés en L3. Il leur permettrait de renforcer le travail disciplinaire. Les étudiants pourraient ainsi intégrer le M2E avec un socle de connaissances plus solide et valoriser leur candidature.

2 Validation du compte rendu précédent (CE du 3/11)

Modifications à prendre en compte :

- Nadia MESLI observe des coquilles à corriger (transmises par mail) :

-page 6 : À cela s'ajoute une règle structurelle : toute interruption d'études de plus de deux ans oriente le candidat vers le service de formation continue. Ensuite, si le candidat n'obtient pas de financement il est inscrit sous le régime RENF (~~Repreneur~~ Reprise d'Etudes Non Financée) en formation initiale.

- page 7 : (notamment les repreneurs d'études études).

- page 11 : N. Gala ~~ouvre~~ rappelle...

Vote à l'unanimité des élus présents et représentés.

Núria GALA poursuit avec la présentation et le vote des trois campagnes suivantes :

- Campagne – Capacité d'accueil, attendus et CGEV Parcoursup
- Campagne – Capacités d'accueil Mon Master 2026-2027 – Mise à jour du tableau FRESQ
- Campagne – Bilan des Conseils de perfectionnement

Núria GALA précise que ces campagnes, qui sont conséquentes et arrivées en même temps, ont représenté un volume de travail très important pour le service Formation, dans un contexte de ressources humaines difficile. En effet, Laurène CICCOLINI assure actuellement seule le suivi du service. Le service a bénéficié par ailleurs de l'appui précieux du BCATS, avec le suivi des campagnes Parcoursup et Mon Master par Mélanie HANQUART et Laura FERNANDES. Núria GALA souligne l'investissement de ces trois collègues et les remercie, et poursuit en indiquant que plusieurs relances auprès des enseignants ont été nécessaires afin de recueillir les informations attendues, ce qui a pu fragiliser la bonne mise en œuvre des campagnes.

3 CAMPAGNE - Capacité d'accueil, attendus et CGEV Parcoursup. Délibération.

Présentation par Mélanie HANQUART - Cheffe du bureau des activités transverses de la scolarité

Le BCATS a sollicité les enseignants afin qu'ils procèdent à la mise à jour des différents éléments demandés. La question des lettres de motivation a notamment été traitée par le BCATS : lorsqu'une lettre de motivation est exigée sur Parcoursup, celle-ci doit obligatoirement être notée sur 20 pour l'ensemble des candidats. Cette donnée est en effet intégrée au calcul de la note globale. Certaines lettres de motivation ont toutefois été supprimées à la demande de certains enseignants, cet élément n'étant pas obligatoire.

Concernant les pièces justificatives, il était possible de solliciter le rectorat pour l'ajout de documents complémentaires au dossier des étudiants. Le retour du rectorat concernant la licence Arts plastiques a été négatif : la demande d'un portfolio de productions des lycéens a été refusée au motif qu'il s'agit d'une licence non sélective, ouverte en phase complémentaire, et que cette exigence constituerait une rupture d'égalité de traitement entre les candidats.

Vote à l'unanimité des élus présents et représentés.

4 CAMPAGNE - Capacités d'accueil Mon Master 26-27 – Mise à jour FRESQ : les critères généraux d'examen des candidatures classés selon 5 champs d'évaluation. Délibération.

Présentation par Mélanie HANQUART - Cheffe du bureau des activités transverses de la scolarité

Le format du tableau a légèrement évolué dans la mesure où il s'agit désormais de FRESQ, un dispositif intervenant en amont de MonMaster. Dans une volonté d'accroître la transparence des attendus, des critères et des champs d'évaluation, le Ministère a introduit un nouvel onglet qu'il convenait de renseigner.

Les attendus et les critères généraux d'examen des candidatures doivent ainsi être classés selon cinq champs d'évaluation, sur le même modèle que Parcoursup :

- résultats académiques ;
- compétences et savoir-faire ;
- savoir-être ;
- motivation et projet ;
- engagements et activités.

Marion VIEU exprime des réserves quant à la hiérarchisation des attendus et s'interroge sur la manière dont les étudiants percevront l'ordonnancement des critères. Elle souligne également une possible perte d'information entre l'ancien tableau et le nouvel onglet.

Mélanie HANQUART précise, sur la base d'un échange avec la DIRFOR, qu'il sera possible d'ajouter des informations complémentaires afin de limiter cette déperdition.

Par ailleurs, la DIRFOR valide la demande de Monsieur ORGEOLET concernant la reconnaissance du niveau B2 en anglais.

Vote à l'unanimité des élus présents et représentés.

5 CAMPAGNE - Bilan des Conseils de perfectionnement. Délibération

Présentation par Laurène CICCOLINI - Responsable du service Formation

Laurène CICCOLINI rappelle le cadre réglementaire des Conseils de perfectionnement. Conformément aux exigences du HCERES, ceux-ci doivent être mis en œuvre de manière annuelle et systématique. Dans ce contexte, la Vice-Présidence Formation a demandé, en octobre, un état des lieux des Conseils de perfectionnement pour l'année universitaire 2024-2025. À cet effet, un tableau élaboré par la DIRFOR a été transmis aux responsables de formation par le service Formation le 17 octobre 2025.

Les formations devaient renseigner plusieurs éléments : le périmètre concerné (mention ou parcours), la composition du conseil (enseignants, professionnels, personnels administratifs, étudiants, alumni), l'identité du président du Conseil de perfectionnement, les dates et la fréquence de réunion, ainsi que les conclusions, préconisations et actions mises en place.

Il est rappelé que le Conseil de perfectionnement est une instance consultative ayant pour objet l'amélioration continue des formations. Il contribue aux démarches d'analyse, d'auto-évaluation et à l'élaboration de préconisations. Sa composition minimale est de six membres, dont au moins un tiers de professionnels extérieurs, et il doit se réunir au moins une fois par an.

Laurène CICCOLINI présente ensuite l'état des lieux arrêté au 28 novembre 2025. Malgré trois relances effectuées depuis le 17 octobre, plusieurs formations n'ont pas encore transmis leurs éléments.

Enfin, plusieurs points de vigilance sont soulignés : l'importance du respect des obligations fixées par le HCERES, la nécessité d'assurer une traçabilité complète des travaux des Conseils de perfectionnement (comptes rendus, bilans, préconisations), ainsi que l'anticipation de la tenue des Conseils pour l'année 2025.

Vote : 8 abstentions et 9 voix pour

Les abstentions s'expliquent car plusieurs élus ont manifesté leur incompréhension pour le tableau récapitulatif à voter. Sabine LUCIANI souligne qu'il s'agit avant tout d'un document d'information, et non d'un support destiné au débat.

Núria GALA précise toutefois que ce support s'inscrit dans le cadre des campagnes d'AMU, elles-mêmes soumises au vote en CUFR, et qu'il permet d'engager des échanges contribuant à l'amélioration du fonctionnement de l'UFR.

La question de la temporalité des Conseils de perfectionnement est soulevée. Une fréquence annuelle apparaît inadaptée et trop contraignante pour certains responsables de formation qui préféreraient un Conseil de perfectionnement tous les deux ans. N. GALA précise que la régularité des conseils de perfectionnement résulte d'un cadre réglementaire (code de l'Éducation).

6 Discussion sur la Fiche d'Évaluation des Besoins (FEB) et les critères d'évaluation

Comme l'année précédente, la Direction de l'UFR a souhaité une discussion au Comité des études du mois de décembre sur les FEB et leur évaluation. N. GALA rappelle le calendrier prévu pour la campagne d'emplois 2026 :

- Travail dans les Départements du 27 avril au 27 mai 2026 ;
- Expertise par les membres du Comité des études durant la première quinzaine de juin 2026 ;
- Réunions permettant d'établir les premiers classements : prévues le 22 juin 2026 pour le Comité des études, puis le lundi suivant pour la Commission mixte.

Le service des Ressources humaines et la Scolarité transmettront les données relatives à la situation RH et aux effectifs étudiants des départements le 15 avril.

6.1 Fiche d'Expression des Besoins (FEB)

Núria GALA rappelle qu'une FEB ne constitue pas une fiche de poste. Elle est destinée aux élus du Comité de la recherche et des études, puis aux élus du CUFR, afin qu'ils puissent se positionner sur les besoins des différentes formations dans le contexte global de la composante.

Actuellement, une FEB est composée de trois parties :

- 1- Profil court (2 lignes)
- 2- Indicateurs (1 tableau) – données par les services RH et scolarité (avril de l'année $n-1$ pour campagne d'emplois année n)

Nombre d'enseignants titulaires, associés, ATER, lecteurs
Nombre de dispositifs obtenus (Chaire d'excellence, prof. Junior, etc.)
Nbre de titulaires absents (exclus CRCT/délégations CNRS car ponctuels)
Total heures complémentaires des titulaires
Total heures assurées par des vacataires
Nombre d'étudiants dans les différents diplômes

- 3- Description de trois pages dans lequel est exprimé le besoin

Discussion

Une discussion s'engage concernant les indicateurs et les difficultés à obtenir des données vérifiées par les services concernés.

Isabelle BAUMANN précise que l'an dernier, les services des enseignants avaient été saisis tardivement, ce qui avait empêché de disposer de données fiables sur les heures complémentaires et sur les vacataires. Elle indique que la situation est différente cette année, les services étant actuellement en cours de finalisation et que ces informations devraient être, ainsi, plus facilement accessibles pour l'année prochaine.

Le débat se poursuit concernant les Chaires de Professeur Junior. Isabelle BAUMANN confirme que leurs heures de cours sont des heures maquette. En effet la réglementation prévoit une obligation de service d'enseignement fixée à 64 HETD. Pour les chaires d'excellence cette disposition est moins contraignante notamment dans le cas de contrat LRU de chercheur mais s'impose dans le cadre de contrats d'enseignant-chercheur. Elle met en garde sur les chaires d'excellence : il convient de pérenniser les postes et notamment de prendre en compte le niveau de grade correspondant à la rémunération actée lors du contrat, ce qui peut influencer la campagne d'emploi de l'UFR.

Vincent LAPERRIERE rappelle ses interventions précédentes sur l'utilisation efficace de ces chiffres et propose de construire des indicateurs relatifs pour comparer les filières et identifier les besoins réels. Il suggère de prendre en compte la part des enseignements assurés par des précaires, ou de créer des indicateurs qui mettent en évidence les rétrécissements des volumes de maquettes, afin de favoriser l'objectivité dans les classements entre filières.

Concernant la description (Question B – 3^e partie de la FEB), Matthieu CORP propose un indicateur prenant en compte la spécificité de certains cours : certaines disciplines nécessitent des profils enseignants particuliers, atypiques ou rares.

Concernant la troisième partie « Description » (3 pages) il y a cinq questions qui portent sur l'aspect « qualitatif ».

- A. **Projet pédagogique en lien avec l'accréditation en cours**
- B. **Place de la demande dans le département de formation**
- C. Nature des enseignements - activités pédagogiques
- D. Dimension internationale de la demande dans la formation (existence de BIPs, partenariats)

internationaux, mobilités internationales, CIVIS, etc.)

- E. Lien de la demande avec la politique de formation de l'Université – place de l'innovation pédagogique

Raphael ORGEOLET s'exprime sur le fait que le lien de la demande avec la politique de formation de l'Université est difficile à établir dans la mesure où elle est difficilement trouvable en ligne.

Aline CHAMAHIAN appuie l'intervention de Monsieur ORGEOLET et poursuit en s'interrogeant sur la place de l'innovation pédagogique et des activités pédagogiques, soulignant que chaque formation aborde ces aspects différemment, et que la notion d'innovation varie selon les enseignements. Elle conclut que certains enseignements se prêtent naturellement à l'innovation, tandis que d'autres moins. Son sentiment est que l'absence de preuve du caractère novateur pourrait lui être défavorable. L'objectif serait donc que le manque d'innovation ne soit pas pénalisant.

Núria GALA propose, éventuellement, de supprimer la question E et d'ajouter ce point (optionnel) à la question C.

Céline REGNARD suggère que les items A et B soient considérés comme essentiels, et que les points C, D et E soient traités comme secondaires.

Marion VIEU propose d'ajouter un encart supplémentaire dans la fiche, présentant le Département ou la mention concernée et rassemblant les points « moins importants », tout en mettant en lumière l'argumentaire principal (points A et B).

Sabine LUCIANI propose un document en trois parties simplifiées. Elle suggère qu'il ne soit pas nécessaire de répéter les mêmes informations d'une rubrique à l'autre, et plaide pour une meilleure organisation de la fiche d'évaluation.

Structuration en trois parties discutée :

- 1) La première serait la contextualisation, où le département et ses difficultés seraient présentés.
- 2) La deuxième partie porterait sur les besoins pédagogiques spécifiques, en lien avec l'accréditation en cours.
- 3) La troisième section devrait servir à défendre le besoin en présentant les arguments relatifs à la légitimité et à la priorité de la demande.

Un autre intervenant soulève un point clé concernant les rubriques d'évaluation, notamment les critères utilisés dans les fiches. Il souligne qu'une des difficultés majeures réside dans la hiérarchisation des critères et l'absence de standardisation dans leur utilisation. Il mentionne l'expérience de l'année précédente où chaque membre avait interprété les critères différemment, ce qui avait conduit à des évaluations incohérentes. L'argument avancé est que des critères communs et une meilleure hiérarchisation seraient essentiels pour garantir une évaluation plus objective.

6.2 Critères d'évaluation des FEBs

Fiches d'évaluation actuelles – expertises : élus du Comité des Études

Actuellement les fiches d'évaluation comportent les points suivants :

Dates des votes des conseils et vote (par les départements et les laboratoires)

Avis synthétique + catégorie proposée : A B C D

Questions à développer par l'expert :

1. **La demande répond-elle aux besoins de l'accréditation en cours ?**
2. **La demande se justifie-t-elle au regard de la soutenabilité de la formation ?**
3. La demande vise-t-elle à contribuer au développement d'une offre de formation dans le cadre d'un diplôme national et/ou d'un diplôme d'établissement ?
4. Comment la demande s'intègre-t-elle dans la politique de formation d'amU ?
5. Est-ce que la demande vise à contribuer au développement de l'innovation pédagogique de la formation ?

Discussion

Núria GALA souligne l'incohérence de la question 1, « La demande répond-elle aux besoins de l'accréditation en cours ? », rappelant que toute demande formulée correspond déjà à un besoin légitime. Elle propose d'ajouter des outils d'évaluation plus précis, suggérant que les futures équipes élues devraient être formées pour mieux évaluer les demandes. Elle partage son insatisfaction concernant des questions peu claires, comme celle demandant si la demande répond aux critères de l'accréditation.

Núria GALA rappelle les difficultés rencontrées avec les rubriques A, B, C, D. Elle propose de remplacer ces catégories par une évaluation plus fine (de 1 à 10), afin de faciliter le classement et la comparaison des fiches. Elle souligne que cette méthode reste subjective, mais qu'elle offrirait une meilleure flexibilité que le système actuel avec trois ou quatre possibilités (la majorité des fiches se retrouvent classées B). L'idée est de permettre un classement plus précis et faciliter le travail du comité.

Céline REGNARD souligne que la notation de 1 à 10 comporte également des risques, car un même dossier jugé excellent par deux personnes pourrait recevoir des notes différentes (par exemple 8 et 10), ce qui introduit un biais subjectif avec des conséquences importantes. Núria GALA rappelle que lors de la session précédente, 68 demandes ont été reçues, et que l'échelle numérique pourrait aider à hiérarchiser les dossiers.

Raphael ORGEOLET propose de prendre en compte en priorité le classement effectué par les Départements. Il rappelle qu'il est impossible d'empêcher les Départements de soumettre des propositions. Núria GALA confirme que cet indicateur a été pris en compte lors du CUFR de septembre et qu'il permet de grader les fiches. Elle précise toutefois que plus des fiches sont envoyées, plus le travail des experts augmente (7 à 8 fiches par personne l'année dernière).

Christian BONNET souligne que, si ce lieu se veut réellement un lieu de classement, il faudrait que chaque élu évalue toutes les fiches, ce qui est impossible. Les experts ne peuvent pas établir une hiérarchisation véritable, sans la lecture de toutes les fiches.

Sabrine LUCIANI suggère de prendre en compte l'ancienneté de la demande dans l'évaluation des FEB, par exemple en considérant la récurrence de la demande.

Núria GALA rappelle que les experts n'évaluent pas les FEB de leur propre Département afin de rester neutres.

Olga LIZZINI propose de conserver la notation ABCD.

Il est proposé d'organiser une réunion entre les experts pour un travail en concordance.

Núria GALA conclut la séance en remerciant les participants pour leurs échanges constructifs et bienveillants.

Fin de la séance à 12h30.

Compte-rendu rédigé par Laurène Ciccolini et Núria Gala.